

|            |   |     |
|------------|---|-----|
| 397.       | Décision du 26 juillet 1880 accordant une indemnité de 1,200 fr. au sieur Garnier, maître de port.....  | 261 |
| 398.       | Décision du 27 juillet 1880 autorisant la Caisse agricole à faire une nouvelle émission de bons.....  | 262 |
| 399.       | Décision du 27 juillet 1880 déterminant les conditions du concours pour les langues française et tahitienne.....  | 263 |
| 400.       | Décision du 27 juillet 1880 portant composition des conseils de guerre et de révision permanents à terre.....   | 264 |
| 401.       | Décision du 27 juillet 1880 portant réduction de la ration de vin allouée aux militaires.....   | 266 |
| 402.       | Décision du 28 juillet 1880 portant embarquement sur le <i>Chasseur</i> d'une somme de 52,000 francs pour être remise à M. l'agent spécial des Marquises.....         | 266 |
| 403.       | Décision en date du 28 juillet 1880 ouvrant dans les écritures du Trésor un compte : <i>Expédition des Iles Marquises et Protectorat des Iles de la Société</i> ..... | 267 |
| 404.       | Décision du 30 juillet 1880 prescrivant les visites à faire et les examens à passer dans toutes les écoles des districts pendant le mois d'août 1880.....             | 268 |
| 405.       | Décision de l'Ordonnateur du 21 juillet 1880 allouant des frais de bureau à divers chefs de détail du service de l'Ordonnateur... ..                                  | 268 |
| 406.       | Décision de l'Ordonnateur du 22 juillet 1880 prescrivant d'imputer au service Local les dépenses inscrites au service indigène....                                    | 269 |
| 407 à 421. | Nominations, mutations, etc.....  | 270 |

N° 366. — *CIRCULAIRE ministérielle au sujet des états périodiques à envoyer en France en ce qui touche le service des vivres.*

Paris, le 5 mai 1880.

MONSIEUR LE COMMANDANT, — Une circulaire ministérielle du 29 mars 1879, accompagnée d'un certain nombre d'états imprimés, a tracé aux administrations coloniales la forme dans laquelle doivent à l'avenir être établies les demandes de vivres, tant pour rationnaires militaires que pour les hôpitaux, les situations, les cessions de denrées, le relevé des marchés passés sur place, etc.

Quelques-unes de nos colonies seulement ont fait parvenir à mon Département ces documents qui sont indispensables pour suivre d'une manière exacte cette partie importante du service, et encore les états reçus jusqu'à ce jour n'ont-ils pas été expédiés avec toute la régularité désirable. Je vous prie de veiller à la stricte observation des instructions contenues dans ma circulaire précitée.

Recevez, etc.

*Le Ministre de la marine et des colonies,*  
Signé : JAURÉGUIBERRY.

Pour ampliation :  
*Le Conseiller d'État Directeur des colonies,*  
Signé : MICHAUX.